



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/14361

5 février 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le Président du Conseil de sécurité, après consultation avec les membres du Conseil, a fait en leur nom la déclaration suivante, le 5 février 1981, à la 2264ème séance du Conseil à l'occasion de ses débats sur "la question de l'Afrique du Sud" :

"Les membres du Conseil de sécurité m'ont chargé d'exprimer en leur nom la grave préoccupation que leur causent les condamnations à mort prononcées récemment par la Division du Transvaal de la Cour suprême de Pretoria contre Ncimbithi Johnson Lubisi (28 ans), Petrus Tsepo Mashigo (20 ans) et Naphtali Manana (24 ans), condamnations qui pourront être examinées prochainement par la Division d'appel de la Cour suprême de Bloemfontein.

Ayant cela à l'esprit, je demande instamment au Gouvernement sud-africain, pour éviter d'aggraver davantage la situation en Afrique du Sud, de tenir compte des préoccupations qui ont été exprimées au sujet du sort de ces trois jeunes gens."

